

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Date de la convocation :</b>
---------------------------------

<b>13 juillet 2023</b>
------------------------

**Séance du 20 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A.– M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

**Procurations** : néant

**Secrétaire de séance** : M. DENOYELLE M.

**OBJET** : Garderie périscolaire – Fixation du tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la garderie périscolaire et soumet une augmentation des tarifs à hauteur de 0,10 €/h à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, soit 1,90 €/h (contre 1,80 €/h en 2022/2023). Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- Appliquer une augmentation des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 01/09/2023. Le tarif pour 1 heure passera de 1,80 € à 1,90 €.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,  
Michel DENOYELLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23 ,  
Et de la publication le 25/07/23

